

DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GOURLIZON

Séance du 5 DECEMBRE 2024

<u>Nombre de membres :</u>	
En exercice	10
Présents	10
Votants	10
Pour	9
Contre	0
Abstention	1

l'an deux mille vingt-quatre, le cinq décembre

à 19h00 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal en mairie, sous la présidence du 1^{er} adjoint, M. Olivier PORS, agissant par suppléance.

Date de la convocation

29 novembre 2024

Étaient présents : Olivier PORS – Gwenaëlle JAOUEN – Didier GOURRET – Adeline CARETTE – Jacques BISCH – Aurélien LE BERRE – Carole PIGEYRE - Loïc FLOCHLAY (arrivé 19h40) – Joël MONOT – Nathalie LAPART.

Étaient absents : /

Adeline CARETTE a été élue secrétaire de séance.

2024-12-01 : DECONSTRUCTION DES PORCHERIES DE TI BRAS

Exposé :

Le site de Ti Bras comprend plusieurs bâtiments vétustes. L'un d'eux, une petite maison « Ty Marjan » a été déconstruite en 2021 puisqu'elle présentait des risques d'effondrement. A présent, ce sont les porcheries qui posent question. L'une d'elle était squattée. Les lieux sont à présent clos mais le problème de sécurité subsiste. La charpente est en très mauvaise état, un étau aide au maintien de la structure.

Trois entreprises ont été contactées : Le Roux TP (Landudec), Le Pape (Plomelin) et Lizard environnement (Plouedern). La commande consiste en la déconstruction des bâtiments et au retrait des plaques de fibrociment du hangar attenant. Le passage d'une gaine pour l'alimentation électrique du hangar est également prévu.

Les trois devis ont été examinés en commission travaux le 28 novembre 2024, cf. annexe 1A, 1B et 1C. Il en ressort que les prestations techniques des trois entreprises sont équivalentes. Lizard environnement présente l'offre la moins-disante.

Le tableau ci-dessous récapitule et compare par poste, les offres de ces trois entreprises :

POSTES	OFFRES en euros HT		
	LE ROUX	LIZIARD	LE PAPE
Documents administratifs			500
Installation de chantier / Travaux préparatoires	2234,00	3590,00	6240,00
Désamiantage porcherie	15150,00	17925,00	14150,00
Désamiantage hangar	6350,00		4350,00
Démolition de l'ancienne porcherie	5395,00	12900,00	18700,00
Démolition partielle du hangar	5195,00		
Fourreau alimentation projecteur hangar	1350,00		
Remise en état	350,00	0	1610,00
Remise commerciale	-1000,00	-	-
TOTAL	35024,00	34415,00	45550,00

Proposition :

Il est proposé au conseil municipal :

- de valider le projet de déconstruction en confiant les travaux à l'entreprise Lizard environnement ;
- d'autoriser Olivier Pors, 1^{er} adjoint, à signer les documents nécessaires à la réalisation de ce chantier ;

Décision :

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, avec une abstention et huit voix favorables :

- Valide le projet de déconstruction et confie les travaux à l'entreprise Lizard environnement ;
- autorise M. Olivier Pors, 1^{er} adjoint, à signer les documents nécessaires à la réalisation de ce chantier ;

La secrétaire de séance

Le 1^{er} adjoint,
par suppléance

Adeline CARETTE



Olivier PORS

